

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 03 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi trois juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :
28 mai 2024

Présents : Mesdames, Messieurs CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GARNIER Chrystèle, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOEL Henri, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, SERANDOUR Cyril, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëticia, VALLEE Priscilla, VAN CAUWELLAERT Damien ;

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Procurations de vote et mandataires : Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine ayant donné pouvoir à DA CUNHA Manuel, JOURDAN Christiane ayant donné pour voir à GROSEIL-MOREAU Arlette, LEJOLIVET Bertrand ayant donné pouvoir à VALLEE Priscilla, LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie, PEROT Marlène ayant donné pouvoir à METAYER Chrystèle, RAOUL Gérard ayant donné pouvoir à JOUAULT Jaroslava, SOUQUET Eric ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël.

Présents : 22
Votants : 29
Quorum : 15

Madame CAÏTUCOLI Christiane est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 28 mai 2024) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Délibération n°2024-059. MARCHES PUBLICS : Mobilier urbain d'information – attribution du marché de concession

Rapporteur : V POINTIER

- VU** le code de la commande publique ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** l'avis de la CDSP en date du 24 mai 2024 ;
- VU** l'avis de la commission numérique en date du 24 mai 2024.

CONSIDERANT l'échéance de la concession actuelle régissant le mobilier urbain informatif, la municipalité de Thorigné-Fouillard a initié une consultation pour le renouvellement de sa concession de service relative à la mise à disposition, l'installation, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains d'information municipale ;

CONSIDERANT que l'objectif est d'installer, sans frais pour la municipalité, des mobiliers urbains de haute qualité sur le domaine public. Ces installations visent à enrichir l'harmonie visuelle de la ville tout en fournissant des informations municipales essentielles aux citoyens.

Le mobilier urbain, englobe actuellement 16 panneaux double-face, 1 journal lumineux, 1 radar pédagogique, 5 bornes de signalisation des secteurs commerciaux et 2 totems signalétiques et constitue un vecteur essentiel de confort, de fonctionnalité et d'esthétique dans l'espace public. Le futur délégataire se verra attribuer la responsabilité globale de la fourniture, de l'installation, de l'entretien, de la maintenance et de l'exploitation des mobiliers urbains et ce pour **une durée de treize (13) ans**.

Une attention particulière sera accordée à la qualité technique des équipements et à l'efficacité des interventions de maintenance. Ce projet met en avant l'importance d'intégrer les principes de développement durable dans toutes les phases, du choix des matériaux à l'adoption de procédures de nettoyage respectueuses de l'environnement.

Un seul candidat a remis une offre dans le délai imparti.

Caractéristiques principales de l'offre du candidat :

- Le mobilier urbain proposé par le candidat est durable, robuste et élégamment conçu. Il est fabriqué avec des aciers épais et inoxydables, résistant bien à la corrosion et aux impacts. La peinture utilisée est spécialement conçue pour faire face aux Ultraviolets (UV) et aux lavages fréquents, et les dispositifs de sécurité empêchent le vandalisme. Les matériaux et la conception répondent aux normes Eurocode pour garantir la sécurité, et le design moderne s'intègre parfaitement dans l'environnement urbain.
- Le candidat propose des services innovants pour améliorer ses mobiliers urbains, avec un portail interactif, qui facilite la gestion et la programmation des informations. Il offre également des moyens pour accroître la visibilité de nos événements sur ses réseaux.
- Le candidat met en œuvre des pratiques écoresponsables en reconditionnant 90% des mobiliers avec des matériaux recyclés et en utilisant de l'électricité verte. La consommation énergétique est réduite de 70% grâce à des LED et un éclairage programmé ; l'usage de produits chimiques est minimisé grâce à un nettoyage avec de l'eau de pluie. En outre, il modernise sa flotte pour des véhicules à faibles émissions et optimise le tri et la gestion des déchets.
- Le candidat gère l'impression et la pose des affiches pour 15 campagnes annuelles, incluant un affichage étendu hors commune pour 2 campagnes. Le processus standard depuis la réception jusqu'à la pose prend 15 jours. En situation d'urgence, il offre des délais accélérés de 4 jours ou, en cas extrême, de 2 jours si la ville fournit les affiches. Il choisit des imprimeurs de qualité engagés dans le respect environnemental ; il assure également la mise à jour des plans de la ville tous les 4 ans.
- Le candidat présente une stratégie de maintenance et d'entretien des mobiliers urbains conforme au Cahier des Clauses Techniques particulières (CCTP), avec des délais d'intervention rapides et une organisation efficace. Le plan d'entretien comprend un nettoyage hebdomadaire des vitres, avec une fréquence accrue lors d'événements spéciaux. Les interventions en cas d'incident sont garanties dans l'heure suivant le signalement, et la qualité est contrôlée à tous les niveaux. Une agence locale et des agents sur le terrain assurent une réponse rapide, et un stock de pièces de rechange disponible dans les véhicules permet des réparations immédiates.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITE :
D'ATTRIBUER le marché de concession du mobilier urbain à JC DECAUX pour une durée de 13 années, dans les conditions précisées ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE**

